

CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE

Du 19 avril 2023

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

Convocation du 12 avril 2023

En exercice : 10

Présents : 8

Absents excusés : 2

Nombre de votants : 8

Etaient présents et présentes : Monsieur MONTEIL Jean-Claude, Messieurs THIBAUT Eric, BOYER Sylvain, FAVRE Jean-Claude, MAURY Vincent, VOGLEY David, Mesdames PEYRET-LACOMBE Aude, RIBEYRENS Annie.

Etaient absents et excusés : Madame OLLIVIER OZBIR, Monsieur THIERRY WILKINSON Guillaume

Secrétaire de séance : Mme Ribeyrens Annie

Début de la séance : 20 h 10

Lecture du compte rendu du 26 décembre 2023

Lecture a été faite par Monsieur le Maire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu du 26 décembre 2023

Approbation du compte administratif – Budget Principal

Les opérations de l'exercice 2022 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	351 002,24
Recettes de fonctionnement	381 521,05
Résultat de l'exercice (Excédent)	30 518,81€
Excédent reporté 2021	105 988,84€
Résultats définitifs	136 507,65€

Investissement :

Dépenses d'investissement	25 869,02
Recettes d'investissement	65 248,03
Résultat des l'exercice (Excédent)	39 379,01 €

Approbation du compte administratif – budget annexe Multiple Rural

Résultats

➤ recettes de fonctionnement	5 062,98€
➤ dépenses d'investissement	- 3 520,57€
➤ résultats définitifs	1 542,41€

Le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs de l'exercice 2022 du Budget Principal et du Budget Annexe.

Approbation des comptes de gestion 2022 – budget principal et annexe

Le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de l'exercice 2022 du Budget Principal et du Budget Annexe.

Affectation du résultat 2022 – budget principal

Section de fonctionnement :

Recettes réalisées	381 521,05
Dépenses réalisées	351 002,24
Résultat excédentaire de l'exercice 2022	136 507,65
Report (exercice 2021)	105 988,84
Résultat global de la section de fonctionnement	242 496,49 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées	65 248,03
Dépenses réalisées	25 869,02
Résultat excédentaire exercice 2022	39 379,01
Report (exercice 2021)	- 27 456,75
Résultat global de la section d'investissement	11 922,26 €

Reste à réaliser :

Dépenses	114 000,00
Recettes	12 291,63
Solde des restes à réaliser	101 708,37 €

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- 46 721,54 au compte 002 (fonctionnement recette)
- 89 786,11 au compte 1068 (investissement recette)
- 11 922,26 au compte 001 (investissement recette)

Affectation du résultat 2022 – budget annexe Multiple Rural

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- 1 542,41 € au compte 002 (fonctionnement recettes)
- 3 520,57 € au compte 1068 (Investissement recettes)
- 3 520,57 € au compte 001 (investissement dépenses)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats comme indiquée ci-dessus

Vote des taux des taxes communales 2023

Taxe Foncière bâtie identique à 2022 soit : 40,98 %
 Taxe Foncière non bâtie identique à 2022 soit :88,29 %
 Taxe d'habitation identique à 2022 soit : 8,64 % sur les résidences secondaires
pour un produit attendu de : 181 303 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le vote des taux des taxes communales 2023 (pas d'augmentation par rapport aux taux de 2022).

Vote des subventions

Sauvegarde de Protection des Animaux	Bergerac	225,00 €
Action jeunes en milieu rural	Lalinde	50,00 €
USEP le cèpe école primaire	Montclard	100,00 €
Cantine retraités agricoles	Saint-Agne	80,00 €
Foyer socio éducatif collège	Lalinde	50,00 €
L'atelier des Amis	Lalinde	50,00 €
Le Souvenir français	Comité de Bergerac	50,00 €
OCCE Coopérative scolaire	Liorac-sur-Louyre	900,00 €
+ Lieutenant de l'ouvèterie Dordogne	Périgueux	50,00 €
	Total	1 555,00 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le montant des subventions 2023.

Vote des participations

ASA DFCI de Liorac	Lamonzie-Montastruc	616,00 €
SIVS	Lalinde	655,00 €
Agence Technique Départementale 24 (ATD)	Périgueux 1,35 € / habitant	338,00 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le montant des participations 2023.

Budget annexe 2023 – Multiple Rural

M. le Maire présente à l'ensemble des membres présents le budget primitif 2023 du Multiple Rural qui a été préparé par la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2023, à l'unanimité, 8 VOIX POUR qui s'équilibre comme suit :

Recettes et Dépenses de Fonctionnement : **7 547,41 €**

Recettes et Dépenses d'investissement : **3 520,57 €**

- **VALIDE** l'ensemble des états annexes faisant partie intégrante du Budget et du Compte Administratif. La production de ceux-ci sont obligatoires et seront joints à l'appui des documents budgétaires, et ce en application de l'Article L.2313-1 du CGCT.

Engagement des projets 2021 et 2022

Parking :

BL Concept, Concepteur du projet, ne donnant plus signe de vie malgré les relances, la Commune est amenée à solliciter un architecte en remplacement.

Le Conseil Municipal, à la majorité, s'est trouvé favorable pour cette solution par :

Contre : 1 Abstentions : 0 Pour : 7

Aire de jeux :

Deux devis doivent être acceptés :

- Muret 30 950,59 € TTC
- Mefran 20 340,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à la majorité, est d'accord pour valider les 2 devis par :

Contre : 0 Abstentions : 1 Pour : 7

Projets 2023

Logement ancienne poste :

Des devis sont à l'étude pour la création d'un appartement au 1^{er} étage.

MAM :

Des études sont en cours, et en attente des subventions du CD24 et de l'Etat

Presbytère :

- modification du système de chauffage,
- isolation sur le plancher du grenier. Rendez-vous est pris pour le 24 avril avec le groupe ABF ISOLA Sud-Ouest de Saint-Astier.

Point sur le Multiple Rural

Nous avons reçu en Mairie la déclaration d'activité de la SAS « Au Lieurac »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est déclaré favorable à ce commerce.

Un devis d'électricité de **519,60 €** nous a été remis pour rajouter une prise « tetra » pour une question de sécurité, elle serait installée au niveau de la cuisine.

De notre côté, nous demandons un devis contradictoire.

Association BASE

Suite au non renouvellement des contrats des agents techniques, nous avons fait appel à une association « Bergerac Actions solidarité Emploi » entreprise d'insertion qui accompagne des personnes en difficulté vers un retour à l'emploi.

Une convention a été signée pour l'entretien des espaces verts ainsi que pour palier aux absences de notre personnel TAP (Temps d'activités partagées).

L'association gère son personnel et tous documents liés aux emplois.

Proposition d'emploi d'un Agent Technique

Suite aux demandes aux communes voisines, Saint-Marcel s'est proposée de dégager du temps de son agent technique pour 8 heures par semaine à Liorac.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable à cette initiative.

Approbation nouveaux statuts de l'Agence technique Départementale de la Dordogne (ATD)

L'objectif est de mettre à jour les statuts qui datent de la création de l'agence en 1983. Les nouveaux statuts vont leur permettre de prendre en compte les évolutions réglementaires et techniques.

Le Conseil Municipal, à la majorité, est favorable par :

Contre : 1

Abstentions : 0

Pour : 7

Avenant maintenance des logiciels Odyssée Informatique

Le Conseil, à la majorité, est favorable à l'installation de nouveaux logiciels et autorise le maire à signer l'avenant s'y afférant.

Animations culturelles

Micro-Folie – musée numérique

Pour des raisons de santé de la personne dédiée à ce musée itinérant, il n'a pas pu être installé à Liorac à la date prévue. A l'heure actuelle, nous ne disposons pas d'éléments nous permettant d'indiquer une nouvelle date.

Le Printemps des poètes

Le dimanche 30 avril 2023 à 15 heures à la salle des fêtes sont proposées « Les belles Sonorités » musique accompagnée de poésies. Trois musiciens (flûte traversière, violoncelle, piano) avec un récitant.

Questions diverses

Bouge ton coq :

Une réunion a eu lieu le 03 avril 2023 pour l'installation d'une épicerie participative à Liorac. Le but est de soutenir nos producteurs locaux, dynamiser notre village et consommer durable. Une aide de 1100 euros nous est proposée pour l'installation de cette épicerie.

La question primordiale est de trouver un local (20m2 sont suffisants).

Il a été évoqué l'idée d'utiliser, dans un premier temps, le logement qui était destiné aux anciens restaurateurs.

Plan de sauvegarde – identification des risques

Une réunion est à prévoir avec le référent Frédéric Chauveau de Cause de Clérans pour élaborer un plan communal de sauvegarde (**PCS**) pour protéger et mettre en sécurité notre commune : accidents industriels, zones inondables, usines utilisant des sources dangereuses pour la santé etc...

Danses de salon

Nous avons reçu une demande de coût d'une personne extérieure à notre commune pour la location de notre salle polyvalente afin de donner des cours de danses de salon le mardi soir de 18 h à 23 heures dans un premier temps pour la période de **Mai et Juin (période d'essai)** puis, de septembre 2023 à juin 2024.

Il a été proposé :

- 50 € par mois **pour la période d'essai**, ménage et électricité compris plus,
- 350 € de caution.

En ce qui concerne **la deuxième période, c'est-à-dire de septembre 2023 à juin 2024**, par manque de temps vu les nombreux points à traiter lors de cette réunion, nous n'avons pas pu délibérer, ce sera à mettre à l'ordre du jour pour le prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jeudi 20 avril 2023 à 1 heure du matin.